

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.082

L'An deux Mille Huit, le 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 juin 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 juin 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme PELTIER représentée par Mme LECOMTE
Mme CHABANEAU représentée par Mme CROUÉ
M. COEURET représenté par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : UNANIMITE

L'article L.1413-1 du CGCT dispose que dans les communes de plus de 10 000 habitants, une Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par une convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Maire, comprend des représentants du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales.

Chaque année, sur rapport de son président, la commission examine :

- le rapport annuel produit par le délégataire de service public comportant notamment les comptes relatifs au service public délégué et portant analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, du service d'assainissement, du service de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est en outre consultée sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

Pour notre ville, la commission consultative sera compétente en ce qui concerne l'eau, le Casino, les Jardins du Monde, le Port, le Golf et le Centre Equestre.

Il vous est proposé de fixer à 10 le nombre des représentants du Conseil Municipal.

Au titre des associations locales, il vous est proposé la nomination de :

- Madame Lyliane Isendick-Malterre – Comité local de Défense des Consommateurs,
- Monsieur Serge Renauleaud – Royan Océan Club Golf
- Monsieur Patrick Le Guinio – Association des Plaisanciers et Usagers du Port de Royan

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer à 10 le nombre des représentants du Conseil Municipal, membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

- d'élire comme représentants du Conseil Municipal :

- M. Didier QUENTIN
- M. Henri LE GUEUT
- Mme Marie-Noëlle PELTIER
- M. Jean-Michel DENIS
- M. Philippe CAU
- M. Daniel COASSIN
- M. Gérard POTENNEC
- M. Jacques GUIARD
- Mme Geneviève DUMAS
- M. René-Luc CHABASSE

- de désigner au titre des associations locales :

- Madame Lyliane Isendick-Malterre – Comité local de Défense des Consommateurs,
- Monsieur Serge Renauleaud – Royan Océan Club Golf
- Monsieur Patrick Le Guinio – Association des Plaisanciers et Usagers du Port de Royan

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 juin 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT